

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 49  
  
En exercice : 49  
  
Présents : 32

N°023

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 FÉVRIER 2019

**L'AN deux mille dix neuf, le 20 février**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 12 février 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, SANON Guillaume, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamilia, RACHEDI Hakim, ZAIRI Rachid, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, ALVES Presilya.

Représentés par :

Madame Leila TLILI  
Madame Danielle MARINO  
Madame Akoua Marie KOUAME  
Monsieur Fethi CHOUDER  
Monsieur Salah CHIBAH  
Monsieur Mohamed Fathi TLILI  
Monsieur Pascal BEAUDET  
Monsieur Kilani KAMALA  
Madame Alice FAGARD  
Madame Hana RABAH  
Monsieur Daniel GARNIER  
Monsieur Jean-Yves VANNIER  
Madame Nadia LENOURY  
Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Marc RUER  
Monsieur Jean-Jacques KARMAN  
Madame Sandrine LE MOINE  
Monsieur Jean-François MONINO  
Madame Sophie VALLY  
Monsieur Eric PLEE  
Monsieur Anthony DAGUET  
Monsieur Nourredine KADDOURI  
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI  
Madame Mériem DERKAOUI  
Madame Evelyne YONNET  
Madame Thérèse MBONDO  
Monsieur Damien BIDAL  
Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Sylvie DUCATTEAU

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction Achats et  
Commande Publique/

**OBJET : Approbation de l'accord-cadre pour la fourniture de dispositifs médicaux fixes et mobiles sur mesure pour l'activité du Service Dentaire du Centre Municipal de Santé pour l'année 2019.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 27, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pris en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 4 du guide des procédures adaptées approuvé par le conseil municipal le 29 juin 2017 ;

Vu l'accord-cadre ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, le 11 février 2019 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que l'accord-cadre de fourniture de dispositifs médicaux fixes et mobiles sur mesure pour l'activité du Service Dentaire du Centre Municipal de Santé (CMS) est arrivé à échéance le 31 décembre 2018 et qu'il a été nécessaire, en conséquence, d'engager une procédure de mise en concurrence en vue de conclure un nouvel accord-cadre pour répondre aux besoins du CMS sur la période couvrant l'année 2019.

Adoption à l'unanimité par 46 pour

**DELIBERE :**

**APPROUVE**, l'accord-cadre relatif à la fourniture de dispositifs médicaux fixes et mobiles sur mesure pour l'activité du Service Dentaire du Centre Municipal de Santé pour l'année 2019, passé sur procédure adaptée, pour une durée allant de sa notification au 31 décembre 2019, conclu avec les sociétés ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses, à savoir :

Lots 1 et 2 : Laboratoire SAUZEAU-FRISQUET

Lot 3 : Ortho Concept

L'accord-cadre, alloti, sera traité à prix unitaires qui s'appliqueront pour chacun des lots concernés, aux quantités réellement exécutées, d'une part, des prix du Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U) et des prix catalogues remisés pour les fournitures hors bordereau et, d'autre part, à titre exceptionnel sur la base des devis.

Il fera l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions des articles 78 et 80 du décret susvisé :

<b>Lots</b>	<b>Montant mini en € HT</b>	<b>Montant maxi en € HT</b>
Lot n°1 Fourniture de Prothèses conjointes	6 000	70 000
Lot n°2 Fourniture de prothèses adjointes et de plaques bases métalliques	5 000	30 000
Lot n°3 Fourniture de dispositifs médicaux sur mesure d'orthodontie	1 500	30 000

Reçu en préfecture le : 25/02/19  
Publié le : 25/02/19  
Certifié exécutoire : 25/02/19

Pour la Maire,  
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

